

## Nouveau protocole d'intendance de l'eau visant à resserrer les normes environnementales dans l'industrie minière canadienne

### Document d'information

Le *protocole d'intendance de l'eau* de l'Association minière du Canada (AMC) est le plus récent ajout à son initiative *Vers le développement minier durable<sup>MD</sup> (VDMD<sup>MD</sup>)* et sera progressivement mis en œuvre au cours des prochaines années. La production de rapports publics devrait commencer en 2021. Des experts de l'industrie en matière d'intendance de l'eau ont travaillé sans relâche à la conception d'un ensemble d'indicateurs de rendement visant à mesurer la gouvernance de l'eau, la gestion de l'eau destinée aux opérations, la planification des bassins versants ainsi que le rendement et la production de rapports liés à l'eau dans les sites miniers. Ce protocole renforcera les normes énoncées dans l'initiative *VDMD* et orientera l'élaboration des pratiques en matière d'intendance de l'eau au-delà de la simple conformité aux lois.

### À propos du programme *VDMD*

L'initiative *VDMD* est un système de rendement primé qui aide les sociétés minières à évaluer et à gérer leurs responsabilités environnementales et sociales. Elle se compose d'un ensemble d'outils et d'indicateurs visant à stimuler le rendement, tout en veillant à ce que les principaux risques liés aux activités minières soient gérés de façon responsable dans les installations minières et métallurgiques participantes.

L'AMC a mis sur pied l'initiative *VDMD* en 2004, et la participation à celle-ci est obligatoire pour ses membres. Elle exige d'adhérer à un ensemble de principes directeurs qui sont appuyés par des indicateurs de rendement particuliers en fonction desquels les sociétés membres doivent publier leurs résultats chaque année dans le rapport d'étape *VDMD*. Les protocoles de rendement de l'initiative *VDMD* sont axés sur trois principaux domaines : collectivités et gens, intendance environnementale et efficacité énergétique. Chaque protocole est constitué d'un ensemble d'indicateurs qui aident les sociétés minières à créer des systèmes de gestion, à évaluer leur rendement et à publier leurs résultats liés aux domaines-clés de l'exploitation minière. Une liste complète des protocoles *VDMD* se trouve [ici](#).

### Objectif du protocole d'intendance de l'eau

En 2015, l'AMC a adopté le cadre stratégique sur l'intendance de l'eau de l'initiative *VDMD*, qui décrit les engagements des membres en matière d'intendance de l'eau, qui surpassent les exigences légales. Vous pouvez consulter le cadre stratégique, mis à jour en 2017, à l'adresse suivante : [http://mining.ca/fr/linitiative-  
vdmd/protocoles-cadres/cadre-gestion-de-l'eau](http://mining.ca/fr/linitiative-vdmd/protocoles-cadres/cadre-gestion-de-l'eau).

Le nouveau *protocole d'intendance de l'eau* est fondé sur le *cadre stratégique sur l'intendance de l'eau* et servira d'outil permettant aux entreprises d'évaluer la mise en œuvre des engagements du cadre. Le protocole comporte quatre indicateurs de rendement :

1. Gouvernance de l'eau
2. Gestion de l'eau destinée aux opérations
3. Planification des bassins versants
4. Rendement et production de rapports liés à l'eau

Pour atteindre le niveau A, qui correspond à un bon rendement, l'établissement doit démontrer que des engagements et des obligations en matière d'intendance de l'eau sont en place et sont conformes au *cadre stratégique sur l'intendance de l'eau* de l'initiative VDMD. En outre, l'établissement doit s'assurer que les plans et les systèmes de gestion de l'eau sont mis en œuvre, ce qui comprend la préparation d'un bilan hydrique, l'adoption d'un programme de surveillance de l'eau et la mise en place de plans d'intervention et de plans d'urgence pour les risques et les incidents liés à l'eau. Conformément à l'indicateur 3 du protocole, l'établissement doit également collaborer avec les autres utilisateurs de l'eau et les communautés d'intérêts concernées par les bassins versants et participer aux forums de planification des bassins versants et de gouvernance, là où de tels forums existent. De plus, pour atteindre le niveau A de l'indicateur 4, il doit être prouvé que l'établissement a fixé des cibles et des objectifs liés à l'eau pour mesurer le rendement, et que les rapports publics font état du rendement quant à ceux-ci.

### **Système d'évaluation du rendement VDMD**

Chaque année, les minières évaluent elles-mêmes leur rendement pour les indicateurs du programme. Pour chaque indicateur, elles s'attribuent une cote alphabétique entre le niveau C et le niveau AAA, selon leur rendement. Ces résultats figurent dans le rapport d'étape VDMD, qui est publié annuellement par l'AMC pour chacun des établissements. Une explication détaillée du système de vérification VDMD, qui comprend plusieurs niveaux d'assurance, y compris l'auto-évaluation, la vérification externe, une lettre d'assurance du chef de la direction et l'examen après vérification, se trouve [ici](#).

Le fait que les mesures sont prises directement aux installations minières constitue un des plus grands atouts de l'initiative VDMD. Ce processus offre aux collectivités locales un véritable aperçu de la façon dont sont exploitées les mines à proximité.

### **Surveillance externe**

L'initiative VDMD est supervisée par le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCl), qui aide à définir les objectifs de celle-ci. Le GCCl est un groupe indépendant à intérêts multiples qui fournit des services-conseils à l'industrie minière canadienne. Il a joué un rôle-clé dès le début de la création du programme et a grandement contribué à la conception du *protocole d'intendance de l'eau*.

En plus de remplir ses tâches d'examen après vérification chaque année, le GCCl rencontre des représentants haut placés des sociétés minières afin d'offrir son soutien et ses conseils relativement à l'initiative VDMD, de cerner les nouveaux problèmes que doit affronter l'industrie et d'encourager cette dernière à rehausser la barre en matière de responsabilité sociale d'entreprise.

Dans l'ensemble, l'ajout du *protocole d'intendance de l'eau* promet de resserrer les normes environnementales pour le secteur minier canadien et de faire connaître davantage le rôle de l'industrie quant à la protection et à la conservation de l'eau.

Pour télécharger un exemplaire du *protocole de gouvernance de l'eau* de l'AMC, consultez la page <http://mining.ca/fr/initiative-vmmd/protocoles-et-cadres>.

Pour en apprendre davantage sur l'initiative VDMD, rendez-vous sur le site [www.mining.ca/fr](http://www.mining.ca/fr).

### **Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

Cynthia Waldmeier

Directrice des communications, Association minière du Canada

Téléphone : 613 233-9392, poste 225, ou 613 894-2128 (cellulaire)

Courriel : [cwaldmeier@mining.ca](mailto:cwaldmeier@mining.ca)